



N° 15961\*01

## AUTORISATION POUR LES TRANSPORTEURS DE L'UNION EUROPÉENNE À TRANSPORTER DES VIANDES À DES TEMPÉRATURES SUPÉRIEURES À +7°C À CŒUR

ARRÊTÉ DU 18 DÉCEMBRE 2009 MODIFIÉ  
RELATIF AUX RÈGLES SANITAIRES APPLICABLES AUX PRODUITS D'ORIGINE ANIMALE ET AUX DENRÉES ALIMENTAIRES EN CONTENANT  
RÈGLEMENT (CE) N°853/2004 DU 29 AVRIL 2004  
FIXANT LES RÈGLES SPÉCIFIQUES D'HYGIÈNE APPLICABLES AUX DENRÉES ALIMENTAIRES D'ORIGINE ANIMALE

A transmettre au vétérinaire officiel de l'abattoir faisant transporter les viandes

### IDENTIFICATION DU DEMANDEUR

N° IMMATRICULATION DU VEHICULE : \_\_\_\_\_

Raison sociale de la société de transport : \_\_\_\_\_

Adresse de l'établissement : \_\_\_\_\_

Adresse complémentaire : \_\_\_\_\_

### VOS DROITS : MENTIONS LÉGALES

La loi n°78-17 du 06 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux réponses faites sur ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectifications pour les données à caractère personnel vous concernant auprès de l'organisme qui traite votre demande.

### AUTORISATIONS DEMANDÉES

- Autorisation pour transporter des carcasses, des demi-carcasses, des quartiers ou des demi-carcasses découpées en trois morceaux de gros, à des températures supérieures à +7°C à cœur pour une durée de transport maximale de 6 heures.
- Autorisation pour transporter des carcasses, des demi-carcasses, des quartiers ou des demi-carcasses découpées en trois morceaux de gros, à des températures supérieures à +7°C à cœur pour une durée de transport maximale de 30 heures.
- Autorisation pour transporter des carcasses, des demi-carcasses, des quartiers ou des demi-carcasses découpées en trois morceaux de gros, à des températures supérieures à +7°C à cœur pour une durée de transport maximale de 60 heures.

### ENGAGEMENTS ET SIGNATURE

Je soussigné(e) (nom et prénom) : \_\_\_\_\_

- m'engage à respecter les conditions sanitaires relatives au transport de carcasses, de demi-carcasses, de quartiers ou de demi-carcasses découpées en trois morceaux de gros à des températures supérieures à +7°C à cœur ;
- certifie l'exactitude de l'ensemble des informations fournies dans le présent formulaire.

Fait le |\_|\_|/|\_|\_|/|\_|\_|\_|\_|

Signature :

RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION  
À L'USAGE DU MINISTÈRE EN CHARGE DE L'AGRICULTURE – NE RIEN INSCRIRE DANS CETTE SECTION

**Autorisation pour transporter des viandes à des températures supérieures à +7°C à cœur provenant d'un abattoir français**

Le |\_|\_|/|\_|\_|/|\_|\_|\_|\_|

*Signature et cachet*

**NB: Cette autorisation est attribuée pour ce seul et unique chargement.**